

La Bibliothèque Municipale Denise SICARD
est un service public ayant pour vocation
de contribuer

à l'information,
à l'éducation,
à la culture
et aux loisirs de tous.

Les usagers s'engagent à respecter le
personnel, les ouvrages ainsi que les locaux.

Le personnel de la Bibliothèque Municipale
est à votre disposition pour vous aider dans
vos recherches et demeure à l'écoute de
vos suggestions.

IPNS OCTOBRE 2017

**Les CD et DVD sont des supports très
fragiles.**

**Les lecteurs sont priés d'en prendre
soin : éviter les manipulations par les
enfants, les traces de doigts...**

**Toute dégradation ou perte entraînera
le remboursement du document au
prix de remplacement à la date du
dommage.**

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE Denise SICARD

REGLEMENT

38 Avenue Pasteur
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Tél 04 90 42 56 09

biblio.municipale13580@gmail.com

REGLEMENT (extraits)

LES HORAIRES

Les périodes et horaires d'ouverture sont fixés par le Maire :

	Matin	Après midi
Mardi	9h30-11h30	15h00-18h00
Mercredi	9h30-11h30	15h00-18h00
Vendredi	9h30-11h30	15h00-18h00
Samedi	9h30-12h00	-

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés (voir affichage).

ACCES

La consultation de documents sur place est libre et gratuite pour tous.

L'accès aux postes multimédia nécessite d'être inscrit à la bibliothèque et d'avoir signé la charte de consultation.

Accès libre aux ordinateurs aux horaires d'ouverture de la bibliothèque et possibilité de suivre des cours de formation sur R.V.

HORAIRES DES COURS D'INITIATION

(Internet, bureautique...) :

	Après midi
Mardi	09h30-11h30
Vendredi	15h00-18h00

Les enfants de moins de 12 ans non accompagnés d'un adulte ne peuvent accéder à Internet qu'après accord du personnel.

Les usagers, lors de la connexion à Internet, doivent se conformer à la législation en vigueur (voir affichage) sous peine d'exclusion.

Un logiciel de contrôle des sites consultés pourra être employé par le personnel pour s'assurer du respect de ces dispositions.

INSCRIPTION DES USAGERS

Pour emprunter des documents, l'inscription est obligatoire et donne lieu à la délivrance d'une carte individuelle après présentation d'un justificatif de domicile.

Le montant de chacune de ces inscriptions est fixé par délibération du Conseil Municipal et porté à la connaissance du public par voie d'affichage :

Adulte : 7 €

Adolescent (de 14 à 18 ans) : 4 €

Enfant (*moins de 14 ans*) : gratuité

Tout changement de domicile ou d'identité doit être signalé aux agents de la bibliothèque.

CONDITIONS DE PRET

La carte de lecteur doit être présentée pour tout emprunt de document.

Le lecteur peut emprunter :

- 4 LIVRES à la fois pour une durée de 4 semaines (*romans, BD ou documentaires*)
- 2 REVUES pour une durée de 15 jours
- 2 CD pour quinze jours
- 2 DVD pour une semaine

Toute restitution de document donne droit à un autre prêt.

En ce qui concerne les mineurs, le choix des documents empruntés est sous la responsabilité des parents.

L'usager peut faire prolonger un prêt une fois, à la condition toutefois que personne n'ait réservé ce document et qu'il ne s'agisse pas d'une nouveauté.

RETARD

L'usager qui n'aura pas restitué les documents empruntés dans les délais prescrits s'expose à une suspension de son droit de prêt d'une durée équivalente au retard.

En cas de non restitution à l'issue du délai mentionné dans le second courrier de rappel, une amende forfaitaire de 30€ sera émise à l'encontre de l'emprunteur par le Trésor Public. Si l'ouvrage non restitué est d'un montant supérieur à l'amende, le titre de recette sera émis pour le montant réel du document.

En cas d'impossibilité de rapporter les documents (maladie, accident...), le lecteur doit en avvertir la Bibliothèque.

DEGRADATION OU PERTE

Au moment du prêt, l'emprunteur constatera que les documents lui ont été remis en bon état. Il s'engage à couvrir sa responsabilité pour tout dommage occasionné : toute dégradation ou perte entraînera le remboursement du document au prix de remplacement à la date du dommage.

PRET A DOMICILE

Il est réservé aux usagers qui ont de la difficulté à se déplacer (personnes âgées, handicapées, malades) même temporairement.